

Proposition du Conseil administratif du 10 mai 2023 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total de 4 850 000 francs, soit:

- Délibération I: 4 330 000 francs destinés à assurer le financement du 7^e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC);**
- Délibération II: 150 000 francs destinés à assurer le remplacement d'équipements d'impression de types plotters, scanners, multimédia;**
- Délibération III: 100 000 francs destinés à financer le renouvellement de la flotte de téléphones mobiles du Service de la police municipale (SPM);**
- Délibération IV: 270 000 francs destinés à financer le système d'information et l'équipement du Conseil municipal pour la législature 2025-2030.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

L'organisation administrative de la Ville de Genève repose chaque jour un peu plus sur les technologies de l'information et de la communication. Téléphones, ordinateurs et équipements numériques font partie du quotidien du personnel de la Ville de Genève. La transition de l'administration municipale vers les systèmes d'information et de communication a été rapide. En 1995, seuls 1000 collaborateurs et collaboratrices utilisaient un ordinateur. Aujourd'hui, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) gère près de 4000 postes de travail (dont 1200 ordinateurs portables) et plus de 500 tablettes, ainsi que 1200 téléphones portables (dont 1000 smartphones).

Les technologies de l'information et de la communication sont également omniprésentes – directement ou indirectement – dans une large part des prestations offertes à la population, du prêt des livres aux interventions de nos agents de police municipaux.

La présente demande de crédits vise à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures d'information et de communication de la Ville de Genève.

Elle est complétée par une demande de financement pour l'équipement du Conseil municipal pour la législature 2025-2030.

Exposé des motifs

Depuis 1995, les projets en matière de systèmes d'information et de communication ont été financés par les plans informatiques quadriennaux (PIQ) et, dans de plus rares cas, par des crédits ad hoc. A partir de 2009, le dépôt du plan informatique est passé au rythme biennal.

En 2020, suite à la multiplication des motions du Conseil municipal et au changement de législature, une nouvelle stratégie de transformation numérique de l'administration a été adoptée par le Conseil administratif.

La stratégie de transformation numérique de l'administration propose de nouveaux modèles de gestion avec des réponses organisationnelles et structurelles permettant une mise en œuvre plus agile, efficace et de qualité de la transformation numérique de notre administration.

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de transition numérique dont les axes prioritaires ont été définis et sont repris dans le programme de législature.

Il a notamment été décidé de séparer les crédits des technologies de l'information et des communications (TIC) destinés à la seule DSIC pour moderniser les infrastructures et les équipements des usagers et usagères, pour renforcer la sécurité de l'information ou encore pour optimiser son logiciel de gestion interne.

Ces investissements technologiques sont dorénavant financés par une proposition de PSIC tous les deux ans selon les montants inscrits au plan financier d'investissement (PFI) et arbitrés par le comité d'arbitrage «sole DSIC» conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Cette demande correspond au nouveau 7^e PSIC contenant les investissements technologiques à hauteur de 4 330 000 francs.

- 4 330 000 francs correspondant à 3 680 000 francs (équivalent au 6^e PSIC pour le renouvellement régulier du parc informatique et des centres de calculs) augmenté de 500 000 francs pour les ordinateurs portables et un renforcement de la sécurité pour 150 000 francs;

En complément, deux montants supplémentaires sont nécessaires, soit:

- une augmentation de 150 000 francs est à prévoir pour le remplacement d'équipements d'impression de types plotters, scanners, multimédia suite à la décision prise par le comité d'arbitrage e-administration pour tous les prochains PSIC;
- une augmentation de 100 000 francs pour le 7^e PSIC puis de 50 000 francs pour les PSIC suivants est à prévoir pour le renouvellement de la flotte de téléphones mobiles du SPM.

La présente demande contient également le financement nécessaire à l'acquisition des équipements personnels et l'évolution des systèmes d'information pour les conseillères et conseillers municipaux de la législature 2025-2030.

- 270 000 francs correspondant à l'acquisition des postes de travail et de l'évolution des systèmes d'information du Conseil municipal.

Processus d'élaboration de la proposition de crédit

Processus global d'élaboration

Comme cet objet ne contient que les investissements du portefeuille «socle DSIC», il a été élaboré sur la base des demandes des différentes unités de la DSIC arbitrées par la direction de la DSIC en fonction des montants inscrits au PFI.

Processus de gouvernance

- Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa délégation à la transition numérique, assure la répartition financière des crédits entre les différents portefeuilles de projets. Le portefeuille des projets de renouvellement et modernisation des infrastructures et équipement TIC est appelé «socle DSIC»;
- Il délègue la gestion de ce portefeuille de projets au comité d'arbitrage «Socle DSIC» composé de la direction de la DSIC qui supervise sa mise en œuvre.

Un rapport d'activité annuel détaillé sera soumis au Conseil municipal pour suivre l'évolution de la mise en œuvre et des dépenses associées.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

La DSIC applique, tant que faire se peut, une politique d'acquisition responsable, soit en incitant les fournisseurs, ainsi que leurs sous-traitants, à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, soit en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés.

Attachée au respect de l'environnement, la DSIC œuvre également à diminuer son empreinte carbone en veillant à optimiser sa consommation d'énergie, par exemple par des opérations de virtualisation de ses environnements ou par des actions de surveillance et d'adaptation de ses infrastructures.

Par ailleurs, la nouvelle directive d'attribution des équipements informatiques prolonge la durée de vie des équipements, privilégie la mutualisation de certains

équipements entre différents services et limite le nombre d'équipements distincts par utilisateur et utilisatrice.

Estimation des coûts

Les objets de la présente proposition de crédit sont regroupés en quatre projets de délibération:

- 7^e PSIC de 4 330 000 francs;
- le renouvellement de gros équipements de type scanner, plotter, multimédia pour un montant de 150 000 francs. Ceci correspond au renouvellement périodique de ces équipements et un budget identique est donc nécessaire tous les deux ans. Afin de ne pas grever le plan biennal de transformation numérique (PBTN) au détriment d'autres projets métier, il a été décidé au comité d'arbitrage e-administration de transférer ces coûts jusqu'à présent financés par les propositions de transformation numérique (PBTN) vers le PSIC. Ce montant devra ensuite être pleinement ajouté aux futurs PSIC;
- le renouvellement de la flotte des téléphones mobiles du SPM pour un montant de 100 000 francs pour cet exercice;
- le financement des postes de travail et de l'évolution des systèmes d'information du Conseil municipal de la législature 2025-2030 pour un montant de 270 000 francs.

Ces objets ont été évalués sur la base du processus décrit ci-dessus et de l'estimation faite sur les projets envisagés décrits ci-dessous.

Description et estimation des coûts de l'objet 7^e PSIC – 4 330 000 francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires à la DSIC pour maintenir les prestations informatiques de l'administration, moderniser son infrastructure et son parc d'équipements, renforcer la sécurité informatique et optimiser ces processus de travail. Ce crédit est renouvelé tous les deux ans.

- 4 330 000 francs correspondant à
 - 3 680 000 francs (équivalent au 6^e PSIC pour le renouvellement régulier du parc informatique et des centres de calculs);
 - 500 000 francs pour favoriser le déploiement d'ordinateurs portables;
 - 150 000 francs pour un renforcement de la sécurité afin de pouvoir améliorer la protection des données de nos citoyen-ne-s suite à la multiplication des attaques opérées sur des communes voisines.

Le comité d'arbitrage «socle DSIC» allouera ce crédit de 4 330 000 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des programmes qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «socle DSIC» et sont donc candidats à être financés par ce crédit.

OS08 – Faire évoluer l'infrastructure

Gestion de l'obsolescence des équipements réseau et systèmes

Remplacement des équipements réseau arrivant en fin de vie et qui ne sont plus supportés par l'éditeur. Lorsque les équipements ne sont plus supportés, plus aucun patch de sécurité n'est fourni par l'éditeur et ils ne peuvent donc plus être mis à jour. En cas de vulnérabilité identifiée, ces systèmes mettent à risque l'intégrité de notre réseau et offrent une porte d'entrée à de potentielles attaques. C'est la raison pour laquelle il est primordial de maintenir notre parc à jour et de renouveler les équipements en fin de vie.

Équipements à remplacer sur 2024-2025

- 135 switches (différents modèles) sur un total de 593 switches;
- 150 bornes wifi sur un total de 984 fournissant le réseau wifi aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève dans les bâtiments administratifs ainsi qu'aux citoyen-ne-s dans le domaine public;
- remplacement de notre solution de gestion et de contrôle des politiques de sécurité pour nos réseaux filaires, wifi et VPN (identity security engine (ISE));
- remplacement de deux ESX par année:
Un ESX est une machine physique permettant d'héberger jusqu'à 80 serveurs virtuels. L'utilisation de cette technologie de virtualisation permet de limiter au minimum le nombre d'équipements physiques nécessaires pour fournir les services et les solutions logicielles à la Ville de Genève et, par là même, réduire d'autant la consommation électrique nécessaire pour son exploitation. Les ESX remplacés sont réutilisés dans nos environnements de tests. La durée moyenne d'utilisation d'un ESX est de huit ans;
- remplacement de nos systèmes de stockage fichiers arrivant à échéance (stockant tous les documents bureautiques de la Ville, les données de collections et les back-ups).

Evolution continue

Ajout de disques de stockage pour pouvoir absorber les volumes de données – en moyenne 1,5 à 2 TB de données supplémentaires par semaine pour l'ensemble de la Ville –, ce chiffre ne cessant d'augmenter.

Evolutions sur notre réseau Fibre optique propriétaire (par exemple, mettre en place la connectivité avec un nouveau bâtiment suite au déménagement d'un service dans de nouveaux locaux).

Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des adresses IP (IPAM) – un IPAM étant une suite d'outils intégrée permettant de planifier, de déployer, de gérer et de surveiller de bout en bout votre infrastructure d'adresses IP, avec une expérience utilisateur enrichie.

Sécurisation de nos infrastructures

Audit et revue des accès et permissions et mise en place d'une stratégie de sauvegarde/récupération de notre Active Directory (annuaire principal contenant tous les comptes et accès de tous les utilisateurs et utilisatrices de la Ville) en cas de problème majeur.

Petites demandes

Permet d'absorber tous les coûts d'infrastructure engendrés par les demandes non planifiées émanant d'autres portefeuilles ou des services métiers comme l'acquisition d'un nouveau logiciel, d'une nouvelle machine, de nouveaux équipements ou de nouvelles licences.

Postes de travail (remplacement périodique du parc informatique (RPPI))

Le parc micro-informatique de l'administration municipale est désormais constitué d'environ 4000 postes de travail (dont 1200 ordinateurs portables) et 900 imprimantes. Sur la base d'un cycle de vie des postes de travail d'au minimum six ans et d'une augmentation annuelle du parc de 6%, la présente demande vise à l'acquisition et au renouvellement de prêt d'un tiers des postes de travail, la prestation associée ainsi que les logiciels nécessaires. Ces derniers seront complétés par des logiciels libres spécifiques, répondant aux besoins des utilisateurs et utilisatrices de l'administration municipale.

En application des principes du développement durable, aucun achat d'imprimante bureautique n'est prévu, sinon de manière marginale, par exemple lorsque la fonction du personnel concerné nécessite une confidentialité particulière ou lorsque la disposition des locaux ne permet pas le partage des moyens d'impression.

Depuis ces trois dernières années, les services ont demandé massivement le remplacement des ordinateurs de bureau par des ordinateurs portables. L'avènement du télétravail en Ville de Genève, conformément à la directive générale relative au télétravail en Ville de Genève validée par le Conseil administratif le 19 septembre 2020, ainsi que les besoins croissants de mobilité des collaborateurs et collaboratrices ont provoqué cette évolution des besoins relatifs aux postes de travail individuels.

Le changement de paradigme du poste de travail et les demandes des services vont s'inscrire dans la durée et nous obligent à revoir le financement à la hausse. Sachant qu'un ordinateur portable coûte en moyenne 50% plus cher qu'un poste fixe, ce crédit servira à financer cette différence de prix sur la prochaine itération du RPPI qui visera à remplacer 30% des postes de travail obsolètes afin de répondre aux besoins des services.

OS09 – Renforcer la sécurité de l'information

L'organe de gouvernance pour la sécurité de l'information de la Ville de Genève (COMSEC-G) a statué relativement à la mise en place de mesures de cyber-résilience.

Aussi, des démarches relatives à la mise en place d'un plan de gestion de crise (cyber-attaque) et d'un plan de continuité des activités (BCM/BCP) ont été initiées en 2023.

Dès lors, l'objectif de cet objet est de disposer du financement nécessaire afin d'assurer les itérations 2024 et 2025 en particulier en termes d'outillage de cyber-sécurité et de gestion de crise et continuité des activités.

Suite aux attaques perpétrées contre certaines communes voisines et la divulgation de données confidentielles, il apparaît essentiel de mettre en œuvre les moyens appropriés pour renforcer notre sécurité et prévenir tout risque d'intrusion ou d'accès à des données de la Ville de Genève et des citoyen-ne-s.

Une augmentation de 150 000 francs de budget alloué à la sécurité informatique est donc nécessaire.

OS10 – Promouvoir une DSIC efficiente

Dans le cadre de cet objectif, la DSIC adapte de manière régulière ses processus de travail, de manière à fournir des services de qualité et à assurer un maximum de valeur ajoutée à l'administration municipale.

Nous pouvons regrouper ces actions dans les domaines suivants:

- Dans le domaine de la gouvernance, nous menons des actions liées à la mise en place des organes de gouvernance, des principes d'allocation des finances, de

suité des risques et de la conformité, d'optimisation des ressources et d'information des parties prenantes.

- Dans le domaine de la planification et de l'organisation, nous menons des projets concernant les processus traitant de la stratégie, de l'arbitrage des demandes, des financements, des ressources humaines, des relations avec les fournisseurs, des niveaux de services, des risques et de la sécurité.
- Dans le domaine de l'acquisition et de l'implémentation de solutions informatiques, nous menons des projets concernant les processus de la gestion de demandes, de projet, de plan de charge, des changements, de la connaissance et des inventaires.
- Dans le domaine de la fourniture de services et de son support, nous menons des projets concernant les processus de traitement des requêtes, des incidents, des problèmes, de la continuité de l'activité et des accès.
- Dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation des processus informatiques, nous œuvrons sur le contrôle interne et les indicateurs de performance des processus.

La définition et la formalisation de ces processus sont ensuite soutenus par la mise en œuvre d'un système d'information de gestion des services informatiques, réalisé sur la plateforme ServiceNow. Ce crédit d'investissement permettra également de financer les développements nécessaires sur cette plateforme.

En termes de perspectives, nous allons poursuivre les objets inscrits dans le plan directeur de la transformation numérique (PDTN) autour de la gestion des demandes, afin d'améliorer les processus après une première période de mise en pratique; dans le renforcement de la qualité de nos référentiels afin de disposer de bases fiables pour d'autres processus, comme la gestion des accès; dans la poursuite de la formalisation de notre portefeuille de produits et services.

Description et estimation des coûts de l'objet renouvellement de gros équipements de type scanner, plotter, multimédia – 150 000 francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires pour le remplacement d'équipements imposants d'impression ou spécifiques à l'activité de certains services comme des plotters pour l'impression de plans, des scanners à livre et grands formats, des appareils multimédias.

Ces investissements étaient initialement traités sous forme de projets métiers et arbitrés dans les comités d'arbitrages des portefeuilles e-Genève ou e-administration et ce, au détriment d'autres projets. Sachant que ces remplacements sont nécessaires pour assurer la continuité de l'activité et sont remplacés uniquement quand ils ne fonctionnent plus ou ne sont plus supportés, ces

remplacements correspondent donc plus à une gestion de l'obsolescence et ces dépenses doivent donc être intégrées au PSIC.

Description et estimation des coûts de l'objet renouvellement de la flotte des téléphones mobiles du SPM – 100 000 francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires au renouvellement des téléphones mobiles nécessaires à l'activité des agent-e-s de la police municipale (APM). En effet, les applications métier indispensables à leurs activités nécessitent des modèles spécifiques de téléphone mobile et doivent être renouvelés en fonction de l'évolution desdites applications.

Description et estimation des coûts de l'objet financement des postes de travail et des systèmes d'information du Conseil municipal de la législature 2025-2030 – 270 000 francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires au bon fonctionnement du Conseil municipal pour la législature 2025-2030.

Il couvre en particulier l'acquisition du matériel et des logiciels qui seront remis aux membres du Conseil municipal, ainsi que l'évolution du système d'information du Conseil municipal.

Délai de réalisation

Conformément au PDTN 2021-2025, la DSIC estime pouvoir réaliser l'ensemble des travaux dans un délai de cinq ans au maximum à partir de l'ouverture du crédit.

Référence au 18^e plan financier d'investissement (PFI) 2023-2034 (page 63)

Le projet de délibération I (7^e PSIC) figure au 18^e PFI, en qualité de projet actif, sous le N° 111.030.48, pour un montant de 4 330 000 francs, avec une année de dépôt annoncé en 2023.

Les projets de délibérations II et III (remplacement d'équipements d'impression et de la flotte mobile du SPM) ne figurent pas au 18^e PFI. Cela représente un écart de 250 000 francs par rapport au montant inscrit au 18^e PFI, soit +5,77% justifiés par de nouveaux besoins liés à l'évolution et à l'obsolescence des technologies, afin d'assurer la continuité des prestations.

Le projet de délibération IV (financement des postes de travail et des systèmes d'information du Conseil municipal de la législature 2025-2030) figure au 18^e PFI, en qualité de projet actif, sous le N° 111.030.50, avec une date de dépôt annoncé en 2023.

Budget de fonctionnement

Pour le programme de gestion de l'obsolescence et remplacement des postes de travail, s'agissant de remplacement de matériel obsolète, il n'y aura pas de variation du budget de fonctionnement.

Pour les nouvelles acquisitions ou innovations qui représentent un montant total de 1 690 000 francs sur les 4 330 000 francs demandés, des coûts d'entretien estimés à 20% des coûts d'acquisition sont à prévoir. Les nouvelles charges à terme sur le budget de fonctionnement sont donc estimées à 338 000 francs par année.

Charges financières annuelles

Délibération I: la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 1 116 600 francs.

Délibération II: la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 38 700 francs.

Délibération III: la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 25 800 francs.

Délibération IV: la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 69 900 francs.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Délibérations I et II: le service gestionnaire et bénéficiaire est la DSIC.

Délibération III: le service gestionnaire est la DSIC. Le service bénéficiaire est le SPM.

Délibération IV: le service gestionnaire est la DSIC. Le service bénéficiaire est le Service du Conseil municipal (SCM).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)

Objets: financement du 7° PSIC; remplacement d'équipements d'impression de types plotters, scanners, multimédia; renouvellement de la flotte de téléphones mobiles du SPM; système d'information et l'équipement du Conseil municipal.

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
7° PSIC – OS08 – Faire évoluer l'infrastructure	3 650 000	75%
7° PSIC – OS09 – Renforcer la sécurité	450 000	9%
7° PSIC – OS10 – Promouvoir une DSIC Efficiente	230 000	5%
Renouvellement de gros équipements de type scanner, plotter, multimédia	150 000	3%
Renouvellement flotte mobile SPM	100 000	2%
Remplacement PC conseillers municipaux 2025-2030	270 000	6%
		0%
Coût total du projet TTC	4 850 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2023			0
2024	1 295 000		1 295 000
2025	2 320 000		2 320 000
2026	1 175 000		1 175 000
2027	60 000		60 000
Totaux	4 850 000	0	4 850 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DSIC

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	338 000	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	1 251 000	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	1 589 000	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -1 589 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 330 000 francs, destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (7^e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC)).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 330 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 150 000 francs destinés à assurer le remplacement d'équipements d'impression de types plotters, scanners, multimédia de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 150 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destinés à financer le renouvellement de la flotte de téléphones mobiles du Service de la police municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 270 000 francs destinés à financer le système d'information et l'équipement du Conseil municipal pour la législature 2025-2030.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 270 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.